

LE MONITEUR

DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT

PROFESSION

Le métier d'urbaniste

Domaines d'activité, fonctions et compétences

Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU)

Document élaboré par Daniela Pennini et Michel Rousset

AVERTISSEMENT

L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) est une association de la Loi de 1901. Il assure une mission de service public selon le protocole signé le 22 juillet 1988 avec le Ministère de l'Équipement, dans le cadre de la Charte européenne des urbanistes. Il a pour fonction de garantir le professionnalisme des urbanistes. Les urbanistes qualifiés exercent dans des cabinets privés, agences d'urbanisme, CAUE, PACT-ARIM, SEM, les services des collectivités territoriales ou les services de l'État.

A la fin de l'année 2003 la DGUHC (Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction) a confié à l'OPQU une commande pour l'élaboration d'un référentiel métier-compétences des urbanistes.

Sa réalisation a été conduite sous la responsabilité de l'OPQU avec l'appui du groupe de recherche PAVE (Profession Architecture Ville Environnement) auquel l'OPQU avait confié une mission d'assistance à l'élaboration du référentiel.

Le document produit et présenté ici est une synthèse des travaux du groupe de travail et de suivi de l'OPQU. Son contenu relève de sa seule responsabilité.

La diffusion de ce document a pour vocation de poursuivre le débat, d'ores et déjà très fructueux, sur les évolutions du métier d'urbaniste d'une part et sur l'adaptation des formations aux besoins de professionnels confirmés d'autre part.

Je tiens ici à remercier toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont participé à nos réflexions et à l'élaboration de ce référentiel et ne doute pas de la richesse des retours que nous escomptons après sa diffusion.

Louis Canizarès
PRESIDENT DE L'OPQU

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
CHAPITRE I.....	8
CONTEXTE ET DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU RÉFÉRENTIEL MÉTIER	8
I-1. L'origine de la commande.....	8
I-2. Un travail de recherche préliminaire.....	8
I-3. La démarche du groupe de suivi OPQU	9
CHAPITRE II.....	10
LA NATURE DU RÉFÉRENTIEL MÉTIER.....	10
II-1. Les choix qui fondent le référentiel OPQU	10
II-1.1. Les choix qui déterminent la structure du référentiel	10
II-1.2. Une approche par fonctions rassemblées en grand domaines d'activités.....	10
II-2. Les sept domaines d'activités de l'urbaniste.....	11
II-2.1 Présentation des quatre domaines d'activités spécifiques de l'urbaniste	11
I – ANALYSE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE	12
II – LA CONCEPTION URBAINE.....	12
III - PRODUCTION D'OPERATIONS.....	13
IV - GESTION URBAINE	13
II-2.2 Présentation des trois domaines d'activités de l'urbaniste partagés avec d'autres professions.....	14
V – COORDINATION ET CONDUITE DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS	14
VI - ANIMATION DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS	15
VII - PRODUCTION DES SAVOIRS.....	15
CHAPITRE III.....	17
LES FICHES METIER DE L'URBANISTE	17
III – 1. LA NATURE DES FICHES-METIER	12

III-2. LES FICHES-METIER DU DOMAINE " ANALYSE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE"	18
III-2.1 OBSERVATION, ETUDE, ANALYSE, EVALUATION	18
III-2.2. PROSPECTIVE ET DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE.....	19
III-2.3. SPATIALISATION DES PROJETS DE TERRITOIRE ET PLANIFICATION STRATEGIQUE	20
III-2.4. AIDE ET PREPARATION DES POLITIQUES PUBLIQUES URBAINES ET TERRITORIALES	21
III-3. LES FICHES-METIER DU DOMAINE " CONCEPTION URBAINE"	22
III-3.1. PROGRAMMATION URBAINE	22
III-3.2. LA FICHE-METIER : COMPOSITION SPATIALE	23
III-4. LA FICHE-METIER DU DOMAINE : PRODUCTION D'OPERATIONS	24
III-4.1. MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS URBAINES ET D'AMENAGEMENT	24
III-5. LA FICHE-METIER DU DOMAINE "GESTIN TERRITORIALE"	25
III-6. LES FICHES-METIER DU DOMAINE "MISE EN ŒUVRE DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS"	27
III-6.1. COORDINATION ET ANIMATION	27
III-6.2. LA FICHE-METIER : MANAGEMENT PAR PROJET.....	28
III-7. LES FICHES-METIER DU DOMAINE D'ACTIVITÉ " ANIMATION DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS "	28
III-7.1. COMMUNICATION-PROMOTION	28
III-7.2. CONCERTATION-PARTICIPATION	29
III-8. LES FICHES-METIER DU DOMAINE D'ACTIVITÉ "PRODUCTIONS DES SAVOIRS".....	31
III-8.1. RECHERCHE FONDAMENTALE ET RECHERCHE APPLIQUEE	31
III-8.2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	32
III-8.3. SAVOIRS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	33
III-8.4. DIFFUSION ET VULGARISATION.....	34
ANNEXE 1 : L'analyse détaillée de la population des urbanistes qualifiés en 2005.....	35
ANNEXE 2 : La liste des organisations membres de l'OPQU	38
ANNEXE 3 : Composition du groupe de suivi et liste auteurs des contributions reçues par le groupe	39
ANNEXE 4 : Les sept domaines d'activité de l'urbaniste déclinés en fonctions	40

INTRODUCTION

Le métier de l'urbaniste n'a cessé d'évoluer et continue à faire débat. La complexité élevée de l'objet du métier - l'urbain et le territoire - la relative jeunesse de la discipline, les enjeux économiques, financiers et décisionnels que cet objet complexe touche, s'enchevêtrent et participent à brouiller une image qui pour certains est encore floue.

L'urbanisation croissante, l'organisation progressive des professions en Europe, la demande réitérée des donneurs d'ordre et des décideurs urbains de disposer d'éléments explicites sur les compétences requises pour traiter de l'évolution urbaine ont conduit les urbanistes et l'administration à se rapprocher pour permettre l'établissement d'un référentiel explicitant le métier d'urbaniste.

Ce document est issu de cette démarche. Il présente le métier d'urbaniste. Il synthétise le travail piloté par l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU) suite à une commande que lui a adressée la Direction générale de l'urbanisme, habitat et construction (DGUHC) du Ministère de l'Équipement, d'établir en référence aux différentes professions du cadre de vie, un référentiel du métier d'urbaniste permettant de caractériser parmi les domaines d'activités relatives au cadre de vie celles qui relèvent de cette profession. Il retrace la démarche adoptée par l'OPQU et les différentes étapes de la réflexion. Ce travail est le fruit des contributions des représentants des associations professionnelles membres de l'OPQU, il s'appuie essentiellement sur une recherche confiée par l'OPQU à une équipe universitaire rassemblée par le laboratoire Profession, Architecture, Ville, Environnement (PAVE) de Bordeaux.

Le métier de l'urbaniste, déjà identifié dans le règlement de l'OPQU pour délivrer la qualification, apparaît sous une nouvelle lumière. Il est consolidé et enrichi par de nouvelles fonctions qui sont en constante évolution pour répondre aux préoccupations sociales et économiques de notre société.

Ce double processus de consolidation et d'innovation donne la mesure de la vitalité de ce champ professionnel. En effet nous assistons à un mouvement constant d'adaptation, de sédimentation, d'ouverture de ce métier. Ce phénomène est confirmé par la richesse des débats et par les mutations internes qui traversent les organisations professionnelles, les structures de formation, les contenus disciplinaires, les méthodes opératoires et, au delà les écoles de pensée. Cette évolution dépasse les frontières nationales et traverse l'ensemble de la profession au niveau européen et international.

L'OPQU interprète ces mutations permanentes comme une confirmation, d'une part, de la nécessité sociale de cette profession, et d'autre part, de sa capacité à s'adapter aux évolutions sociétales.

Dimensionner, localiser, agencer les activités humaines dans l'espace géographique constituent l'activité traditionnelle et historique de l'urbanisme. Les exigences accrues de communication, la pluralité des lieux de décision et de projets, les préoccupations de préservation de l'équilibre écologique de la planète, la prise en compte des demandes des citoyens renouvellent les savoirs faire traditionnels de l'urbanisme. En bref, c'est cette nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre la définition des orientations liées à l'occupation des sols et à la nature des usages possibles, à long terme et à l'échelle des grands territoires et les réalisations à court terme et circonscrites, qui génère de nouveaux secteurs d'intervention et de nouvelles compétences pour les urbanistes. Les domaines de l'évaluation, de la gestion des systèmes d'information, du montage, de la mise en œuvre, de la communication et de la coordination sont, entre autres, ces champs professionnels qui se constituent pour répondre à ces évolutions.

Certains de ces domaines d'activités enrichissent le cœur de métier de l'urbaniste; d'autres proviennent de métiers et champs disciplinaires proches, comme l'ingénierie, la sociologie, la géographie ou la

communication; d'autres encore génèrent des fonctions transversales dépassant les frontières disciplinaires et les spécialités professionnelles.

Notre groupe de suivi a abouti à une proposition permettant une lecture synthétique d'une organisation professionnelle en cours : sept domaines d'activités forment le cœur du métier de l'urbaniste. Ces domaines réunissent les différentes fonctions qui participent à la fabrication des territoires et des espaces. Ce terme de " fonction " a été choisi, car il correspond à un niveau de définition de l'activité professionnelle permettant des adaptations à des finalités qui changent. A ce niveau, se rattachent aisément les notions de compétence, de mission et de produits. L'identification et les définitions de ces fonctions donnent une lisibilité aux compétences en urbanisme sur lequel notre société a encore peu de recul.

Ainsi cette photographie forcément sommaire et imparfaite, d'une profession complexe et en mouvement, donne enfin un cadre de référence et permet d'engager des débats plus structurés sur les manières d'intervenir sur la ville des différentes professions du cadre de vie. C'est une étape de plus vers une organisation professionnelle des urbanistes qu'il est urgent de conforter.

CHAPITRE I

CONTEXTE ET DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU RÉFÉRENTIEL MÉTIER

I-1. L'origine de la commande

La direction générale de l'urbanisme, l'habitat et de la construction (DGUHC) du ministère des transports , de l'équipement, du tourisme et de la mer, en charge de l'urbanisme, a confié à l'OPQU, en décembre 2003, l'élaboration concertée d'un référentiel des métiers de l'urbanisme.

Pour l'OPQU, cette commande est l'occasion d'avancer dans la reconnaissance et la capitalisation du savoir-faire des urbanistes. Ce document accompagne un annuaire des urbanistes qualifiés¹ dont la première publication date de 2005.

Ce référentiel du métier de l'urbaniste doit permettre aux employeurs et aux commanditaires de missions, de prestations, ou d'activités d'urbanisme, de caractériser parmi les métiers du cadre de vie, ceux qui traitent de l'urbanisme et de déterminer les compétences qui s'y rattachent. Ils pourront ainsi mieux s'orienter pour choisir les compétences adaptées à leurs besoins.

Le référentiel des métiers de l'urbanisme doit ainsi :

- identifier les activités principales des urbanistes, comme constitutives d'un cœur de métier, mais également les activités associées et complémentaires pouvant relever de domaines connexes à l'urbanisme,
- faire ressortir les compétences spécifiques, les savoir-faire opérationnels, les connaissances plus ou moins spécialisées et enfin, repérer les savoirs acquis lors des formations, mais également dans la pratique.

Ce travail s'appuie sur un état des lieux exhaustif des réflexions portant sur les métiers du cadre de vie menées en France, et des réflexions sur les métiers de l'urbanisme menées par l'OPQU et par les associations professionnelles d'urbanistes que rassemble le conseil français des urbanistes (CFDU), il se fonde également sur de nombreux retours d'expériences de professionnels de l'urbanisme et notamment l'analyse des dossiers de qualification rassemblés par l'OPQU.

I-2. Un travail de recherche préliminaire

Pour engager la concertation nécessaire à l'établissement du référentiel des métiers de l'urbanisme, l'OPQU a d'abord procédé à l'établissement d'un cadre de réflexion.

Une mission d'assistance à l'élaboration du référentiel a ainsi été confiée à l'équipe de recherche réunie par le laboratoire PAVE de l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux, sous la direction scientifique de Guy TAPIE.

Le document remis par l'équipe de recherche en décembre 2004 contient quatre éléments principaux :

- une réflexion sur le contexte socio-historique des urbanistes et une analyse détaillée de la population des qualifiés (*en annexe, quelques éléments graphiques actualisés*),
- la configuration d'un champ professionnel, la vision de l'espace professionnel, et les débats qui le traversent (première partie),

¹ Annuaire des urbanistes qualifiés 2005 OPQU éditions du CERTU mars 2005

- la restitution d'une culture professionnelle comprenant des savoirs et des postures dans l'exercice du métier (deuxième partie),
- l'identification de fonctions qui caractérisent l'action et la compétence des urbanistes, aujourd'hui (troisième partie).

L'ensemble des associations professionnelles membres de l'OPQU², et la DGUHC ont été mobilisées et réunies dans ce groupe de travail.

Le groupe de travail composé de 21 personnes³ a aussi bénéficié de contributions écrites qui sont venues enrichir et structurer les réflexions collectives.

I-3. La démarche du groupe de suivi OPQU

Toutes les étapes de la recherche menées par le laboratoire PAVE ont été soumises et discutées au sein du groupe de suivi et transmises aux responsables des associations professionnelles. Ces étapes ont été : l'approche critique des référentiels, la restitution des travaux de recherche et des entretiens puis l'esquisse des compétences.

A partir de ce document de recherche, Le groupe de suivi OPQU a enregistré les réactions à ce document de recherche pour finalement faire une proposition de synthèse.

Le document qui suit a donc été élaboré par le groupe de suivi à partir de la recherche menée par PAVE et des contributions des représentants des organisations professionnelles. Il énonce les domaines d'activités, les fonctions et compétences des urbanistes.

² Voir l'annexe 2 présentant la liste des associations membres de l'OPQU

³ Voir l'annexe 3 présentant les membres du groupe de travail et la liste des auteurs des contributions écrites produites dans ce cadre.

CHAPITRE II

LA NATURE DU RÉFÉRENTIEL MÉTIER

II-1. Les choix qui fondent le référentiel OPQU

II-1.1. Les choix qui déterminent la structure du référentiel

La recherche menée en préalable aux travaux du groupe de suivi a proposé la structure du référentiel. La proposition de structuration établie par le laboratoire PAVE est la suivante :

Extraits du rapport PAVE :

- 1) *Pour caractériser l'action des urbanistes et établir leurs compétences, nous sommes partis de l'identification des **fonctions** qui participent à la fabrication des territoires et des espaces. Cette identification révèle des enjeux professionnels et permet de décliner les compétences mises en œuvre ou exigées de façon plus ou moins spécifique pour l'exercice de ces fonctions. C'est aussi le moyen de redéfinir la multiplicité du rôle de l'urbaniste sans a priori.*
- 2) *Par fonction, nous entendons un ensemble d'activités orientées par une finalité et qui transitent par un ou des produits (plan, règlement, étude, projet, charte, texte, ...). Pour chaque fonction, nous précisons les sous-ensembles d'activités qui la composent et nous lui affectons une compétence générique qui formule la capacité générale rattachée à ce sous-ensemble d'activité, ou à la fonction. Ensuite nous déclinons cette compétence en savoirs (connaissances théoriques et formelles) et savoir-faire (savoirs procéduraux acquis dans le travail); enfin nous les illustrons par des produits (résultats principaux de ces activités).*
- 3) *Ces fonctions ne sont pas conçues sur la base d'une modélisation hiérarchique et linéaire : du savoir, à la prospective, puis à l'opérateur et à la mise en oeuvre. Ce sont des blocs d'activités qui spécifient **des registres de compétences** : l'opérateur peut conduire à réaménager les stratégies voire même orienter les savoirs. La combinatoire et les liens entre fonctions sont donc plus complexes et moins déterministes que le seul modèle de lecture séquentielle ne le laisse penser, et au final, plus en phase avec le contexte d'action actuel (du point de vue des demandes ou des dispositifs décisionnels).*
- 4) *Ces combinaisons et ces regroupements renvoient en situation à des **figures professionnelles** spécifiques propres à l'espace professionnel des urbanistes. A savoir une définition élargie des objets sur lesquels ils travaillent et une définition plurielle des figures professionnelles que l'on y trouve (composantes disciplinaires, de spécialisations, d'appartenance à des organisations diversifiées).*
- 5) *Pour rendre opératoire ce référentiel, il importe d'effectuer un transfert à l'intérieur de chaque organisation de travail (profils de postes) vers le processus de qualification, vers les programmes de formation, afin que les logiques et les besoins singuliers de chacun s'expriment.*

II-1.2. Une approche par fonctions rassemblées en grand domaines d'activités

Aux domaines traditionnels, que l'on considère comme fondateurs du métier de l'urbaniste, planification spatiale et composition urbaine s'ajoutent des activités plus récentes qui ont été développées par l'urbaniste dans le cadre de l'évolution des politiques urbaines.

Ces activités sont rassemblées selon **sept grands domaines**, elles sont précisées par fonction. Une fonction est comprise comme "un ensemble d'activités orientées par une finalité et qui se traduisent par un produit". L'équipe de recherche et le groupe de suivi, l'ont préféré au terme de "mission" utilisé jusque là par l'OPQU dans son règlement intérieur. En effet, la notion de mission identifie une activité qui s'applique à traiter un problème singulier, elle est circonscrite et délimitée dans le temps et, souvent engagée à la suite d'une commande.

II-2. Les sept domaines d'activités de l'urbaniste

Les images professionnelles que renvoient les urbanistes sont diverses et ont évolué avec le temps:

- homme d'études, il contribue à la connaissance du fait urbain, dans toutes ses dimensions disciplinaires, spatiales et temporelles;
- homme de l'art, il sait proposer des dispositifs permettant l'organisation des villes et la mise en œuvre d'opérations d'aménagement pour la structurer;
- administrateur urbain, il gère la multiplicité des incidences sur l'espace et sur le fonctionnement urbain des initiatives privées et publiques qui contribuent directement ou indirectement à la formation et au développement des villes.

Ces images communément admises renvoient souvent à un foisonnement d'activités professionnelles qui ne permet pas toujours de faire la distinction entre l'urbaniste et tous les autres professionnels qui interagissent sur l'espace urbain et sur son fonctionnement. L'objet de ce référentiel est d'apporter un éclairage cohérent de ce qui relève de ce métier tant en terme de domaines d'activité que de compétences, de savoirs, de pratiques et de produits.

L'identification des domaines d'activités de l'urbaniste constitue la première étape de cette clarification. Ces domaines relèvent toutefois de deux types différents, selon qu'ils sont propres aux urbanistes ou partagés par d'autres professions.

Le premier type de domaines compose le cœur de métier de l'urbaniste. Il lui confère sa spécificité. Ces domaines d'activités sont au nombre de quatre, ils lui sont propres, ils n'appartiennent à aucune autre profession et ils fondent sa responsabilité professionnelle. Il s'agit de la spatialisation des projets de territoire, de la conception urbaine, de la production d'aménagements urbains et de la gestion urbaine.

Le second type de domaines rassemble des activités que l'urbaniste partage avec d'autres professions, notamment celles du cadre de vie et du management. Ils sont au nombre de trois. Il s'agit de la mise en œuvre de projets territoriaux et urbains, de leur animation et de la production de savoirs.

L'urbaniste intervient ainsi sur sept domaines d'activités. Les quatre domaines qui lui sont spécifiques nécessitent des savoirs et des compétences propres à la profession d'urbaniste. Les trois autres domaines relèvent de savoirs et de compétences que l'urbaniste partage avec bon nombre d'autres professions mais qui sont néanmoins indispensables pour caractériser son travail d'urbaniste.

Chaque domaine est composé de différentes fonctions qui participent à la fabrication des territoires.

II-2.1 Présentation des quatre domaines d'activités spécifiques de l'urbaniste

Les quatre domaines propres à l'urbaniste relèvent de la connaissance des territoires et de la mise en plan des orientations stratégiques, de la programmation et de la composition urbaine, de l'aménagement urbain et de la gestion territoriale.

I – ANALYSE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

La connaissance des territoires et la mise en plan des orientations stratégiques constituent un des quatre domaines d'activité de l'urbaniste. Ce domaine couvre deux dimensions complémentaires : la connaissance et l'explicitation des phénomènes urbains; la spatialisation des stratégies territoriales. Il rassemble ainsi «hommes d'études» sur la connaissance et «hommes de l'art» sur l'élaboration de stratégies. Ce domaine se compose de quatre fonctions qui nécessitent une bonne maîtrise de ces deux dimensions. Il s'agit de :

- **l'observation, l'étude, l'analyse et l'évaluation**
- **la prospective et le diagnostic de territoire**
- **la spatialisation des projets de territoire et la planification stratégique**
- **l'aide et la préparation des politiques publiques urbaines et territoriales.**

Les quatre fonctions de ce domaine historique de l'urbanisme déterminent ensemble ce qu'il faut produire de connaissances et d'orientations en vue d'impulser et de maîtriser les évolutions de territoires à grande échelle ou inscrits dans la grande échelle, dans le moyen et long termes. Elles caractérisent l'espace géographique, dimensionnent, localisent et agencent dans cet espace les fonctions, les équipements et les infrastructures qui accueillent ou accueilleront les activités humaines selon des objectifs de développement qu'elles permettent de proposer. Elles nécessitent presque toujours l'identification de scénarii de développement, de projets, de démarches, de méthodes, et de règles d'usage des sols et des territoires.

Chacune de ses fonctions peut faire l'objet de plusieurs spécialisations possibles partagées avec de nombreuses autres professions, tant les champs disciplinaires et les politiques urbaines impliqués sont diverses.

II – LA CONCEPTION URBAINE

La définition des fonctions urbaines, leur localisation et leur agencement constituent le second domaine d'activité propre aux urbanistes. Ce domaine est composé de deux fonctions complémentaires :

- **La programmation urbaine**
- **La composition spatiale.**

L'objet de ce domaine est de déterminer les caractéristiques des projets d'aménagements. Les principes d'organisation spatiale de ces projets découlent du programme ou sont élaborés conjointement avec lui.

La programmation urbaine définit le contenu fonctionnel du projet de territoire et dimensionne les activités ainsi que les espaces destinés à les recevoir. Elle traite aussi de la faisabilité économique, financière, temporelle, juridique et des moyens techniques et scientifiques nécessaire aux projets d'aménagement, d'urbanisme et de territoire.

Dans la pratique nationale, orientée par la réglementation française des marchés, la fonction de programmation précède la composition urbaine; cependant l'élaboration du projet d'urbanisme ne peut se faire que par des étapes d'affinement conduites en parallèle.

Ces deux fonctions s'exercent aussi dans certains volets de la planification, de la prospective et de la spatialisation des projets de territoire relevant du domaine précédent.

Ce domaine d'activité s'ouvre sur une spécialisation partagée avec d'autres professions du cadre de vie : l'aménagement, conception et réalisation d'espaces publics. Cette spécialisation a un lien étroit avec les fonctions précédentes et constitue ainsi une spécialisation de l'urbaniste, ouverte aussi à d'autres métiers du cadre de vie comme ceux de l'architecte et du paysagiste. Cette spécialisation mobilise des savoir-faire particuliers relevant notamment de l'agencement des formes, des volumes et des fonctions urbaines, elle nécessite de la créativité.

III - PRODUCTION D'OPERATIONS

Ce domaine n'est pas subdivisé en fonction. La fonction de l'urbaniste, dans ce domaine est unique, c'est :

- **la mise en œuvre et la conduite d'opérations urbaines et d'aménagement.**

Cette fonction constitue une des missions de l'aménageur. L'aménageur étant chargé en outre, du remembrement foncier, de la réalisation des réseaux, des équipements urbains et de la commercialisation des espaces à bâtir.

La finalité de ce domaine de l'urbanisme est de permettre le passage à l'acte d'équipement, d'aménagement, d'urbanisation, de transformation des territoires urbains et ruraux dont les conditions d'évolution s'imbriquent avec le travail mené dans les deux domaines précédents. Ce domaine très opérationnel nécessite la maîtrise de la programmation et de la composition urbaine et des enjeux financiers afin de permettre la transcription opérationnelle adaptée à la conjoncture locale et économique du moment choisi de l'intervention. Cette fonction couvre aussi la définition et la mise en œuvre de projets urbains et d'opérations d'aménagement territoriales (GPV, PIG, ORU,...) ainsi que des programmes immobiliers que ces aménagements permettent.

Des connaissances opérationnelles, financières, administratives et juridiques permettent de gérer l'action des divers intervenants impliqués dans ces opérations (décideurs politiques, aménageurs, promoteurs, investisseurs, administrations, associations, usagers, citoyens). Ce domaine d'activité est au cœur du métier de l'urbaniste. Il est à ce jour investi par deux références professionnelles dominantes : celle du projet urbain relatif à l'action de l'urbaniste; celle du management de projet et de la gestion d'organisations relevant de l'ingénierie notamment.

Ce domaine d'activité ouvre sur une spécialisation : le montage d'opérations immobilières. Le montage d'opérations immobilières, d'habitat, de bureaux, d'activités et de commerces s'apparente au métier de promoteur et constitue une spécialisation possible de l'urbaniste investi dans ce domaine de la production d'opérations. Elle constitue aussi une spécialisation possible de l'aménageur et de toute autre profession investie dans l'ingénierie.

IV - GESTION URBAINE

Ce domaine est une des composantes du management urbain. Pour l'urbaniste il est relatif à l'adaptation quotidienne de l'espace urbain, de ses fonctionnalités, de ses diverses composantes construites et de ses réseaux, aux usages qu'ils autorisent ou subissent. Deux fonctions le caractérisent :

- **La gestion du droit des sols**

- **La gestion territoriale des opérations urbaines et de la politique de la ville**

Le traitement purement technique d'un espace urbain, d'une autorisation de construire, d'un service urbain collectif (éclairage, déchets, circulation, adduction d'eau,...) ou d'une contribution sociale à un groupe d'individu constitue un impératif technique ou social. Il a montré ses limites et la prise en compte systémique des interactions entre tous ces aspects devient une nécessité. L'urbaniste est appelé à réguler le système urbain pour hiérarchiser les différents enjeux et préserver les avenir possibles de l'espace urbain et de ses constituants.

De même, l'application d'une norme à différentes échelles de territoire nécessite des précautions voire des adaptations, l'intégration de normes et d'orientations relevant du niveau européen, national, régional, départemental ou intercommunal nécessite l'attention professionnelle de l'urbaniste. L'intégration par l'urbaniste de chacune de problématiques relevant de différents domaines (aménagement, action sociale, économie locale, etc....) dans un traitement global et spatialisé adapté permet la prise en compte du système d'acteurs local.

L'objet de ce domaine et par conséquent ses produits sont attachés à des champs d'activité qui ne sont pas celui de l'urbaniste. Aujourd'hui la contribution de l'urbaniste dans ce domaine relève de la coordination et du pilotage (voir V) et dépend de sa capacité à intégrer les règles de l'art relevant de nombreux domaines connexes au champ de l'urbaniste.

En particulier :

- La gestion du droit des sols consiste principalement à faire appliquer les règles élaborées par la planification territoriale, mais contribue aussi à l'évolution des règles. Il s'agit, pour l'urbaniste qui s'investit dans l'application juridique des textes qu'il a contribué à produire, d'une intervention sensible au contexte économique, social et culturel local et d'une pédagogie permanente avec les différents intervenants (pétitionnaires, administrations, habitants).
- La gestion de l'aménagement, et du fonctionnement urbain relevant de différentes politiques sectorielles (déplacements, habitat, économie, commerces, services) et des différents domaines du génie urbain.
- Le suivi et l'accompagnement de la "politique de la ville", (le champ d'intervention dans les secteurs urbains défavorisés) est en plein essor, elle nécessite la gestion "en continuum" des interventions urbaines, et un particulier suivi en terme d'animation sociale et d'interface avec les autres volets du cadre de vie.

II-2.2 Présentation des trois domaines d'activités de l'urbaniste partagés avec d'autres professions

Les trois domaines d'activités que l'urbaniste partage avec d'autres professions sont relatifs au management, à la communication et à la production de savoirs.

V – COORDINATION ET CONDUITE DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS

Ce domaine traite de la mise en œuvre opérationnelle des orientations urbaines mais aussi des modalités d'élaborations de ces orientations stratégiques. Bien que cette fonction se croise avec

d'autres professions du cadre de vie, il ne peut y avoir de traitement urbain relatif aux quatre domaines précédents sans le recours à des compétences relatives à ce domaine.

Ce domaine se compose de deux fonctions :

- **Coordination et animation**
- **Management par projet.**

Coordination et management permettent ici la gestion d'un nombre très élevé de produits et d'acteurs participant à la fabrication des territoires. L'urbanisme, dans ces quatre domaines d'activités spécifiques, ne se conçoit pas sans développer des fonctions de management par projet (mise en place de modes de production, de gestion, de pilotage, de contrôle et d'évaluation) et des fonctions de coordination et d'animation de l'ensemble des niveaux de décision (comité de pilotage, mission, commission, équipe de projets, cellule technique, workshop, etc).

Ces fonctions qui s'attachent plus aux processus qu'aux produits eux mêmes, mêlent des dimensions politiques, techniques, professionnelles, humaines. Elles mobilisent les savoir-faire stratégiques du management, de l'organisation du travail, de la conduite du changement, et de la négociation. L'urbanisme est un champ propice au développement de démarches spécifiques dans ce domaine par la diversité des dimensions qui sont sollicitées.

VI - ANIMATION DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS

Ce domaine, comme le précédent est indissociable des phases d'élaboration d'orientations et de projets comme des phases de mise en œuvre. Il fait aussi l'objet d'une présence incontournable au sein de très nombreuses professions. Toutefois le cadre de vie et notamment l'urbanisme constituent des champs d'expériences et de méthodologies très singulières.

Ce domaine comporte deux fonctions complémentaires :

- **La communication et la promotion**
- **La concertation et la participation.**

Les pratiques spécifiques de consultation, de médiation, de communication, de participation forment une famille de pratiques présentes dans le secteur de l'urbanisme depuis les années soixante. Elles s'identifient progressivement en tant que démarches spécifiques, tant les méthodologies sont en évolution.

Les pratiques de concertation et de participation concernent la relation citoyens-usagers; celle de la communication et de la promotion-valorisation, la mobilisation et l'adhésion de différents acteurs. La promotion-valorisation intègre des démarches similaires au marketing, davantage adressées aux financeurs et investisseurs ou aux consommateurs finaux.

VII - PRODUCTION DES SAVOIRS

Tout espace professionnel pérenne et autonome développe les institutions et les instruments de sa reproduction et de son évolution. La production de savoirs établit les bases d'une légitimité professionnelle et sociale. Elle permet d'affiner les théories, paradigmes, méthodologies, outils ; de les expérimenter, les évaluer et corriger. Elle met à jour les outils d'intervention, élargit le

champ de la connaissance. La formation permet la socialisation des nouveaux arrivants et l'apprentissage des règles de l'art. L'information vise une diffusion élargie des savoirs.

L'ensemble des figures professionnelles est fondé sur ce socle de connaissances communes.

Quatre fonctions s'attachent traditionnellement à ce domaine :

- **La recherche fondamentale et la recherche appliquée**
- **Les savoirs et les pratiques professionnelles**
- **L'enseignement et la formation**
- **La diffusion et la vulgarisation.**

CHAPITRE III LES FICHES METIER DE L'URBANISTE

III – 1. LA NATURE DES FICHES-METIER

Les fonctions qui participent à la fabrication des territoires et des espaces ont été affectées à chacun des sept domaines d'activités de l'urbaniste. Conçues comme des ensembles d'activités, elles spécifient les registres de compétences qui leur sont propres. Elles ne sont pas des éléments d'un système hiérarchisé et linéaire. En cela, elles sont adaptées au contexte actuel et à la mouvance importante que vivent les professions du cadre de vie.

Les fiches métier de l'urbaniste ont le même intitulé que celui des fonctions. Elles sont présentées dans ce chapitre sous forme de fiches afin de permettre une lecture globale des fonctions et de ce qu'elles imposent aux professionnels qui les développent. Sont ainsi caractérisés pour chaque fiche-métier la fonction que permet ce métier, la compétence générique qu'implique la fonction, les savoirs et savoir-faire mobilisés ainsi que la nature des produits liés à cette fonction.

La combinaison de ces fiches et leurs regroupements permettra à chacun d'identifier les différentes figures professionnelles spécifiques aux urbanistes. Une nouvelle lecture de la profession d'urbaniste est ainsi possible, elle dépasse les composantes disciplinaires, les missions les spécialisations, les postures et l'appartenance à des organisations qui caractérisent par défaut les urbanistes sans apporter à ceux qui les emploient ou aux citoyens les éléments nécessaires à la compréhension des compétences qui légitiment leurs interventions.

III-2. LES FICHES-METIER DU DOMAINE " ANALYSE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE"

III-2.1 OBSERVATION, ETUDE, ANALYSE, EVALUATION

Fonction

Les activités d'analyse, étude ou de veille visent à comprendre les phénomènes urbains et territoriaux et à fournir les éléments pour la stratégie et l'action. Dans l'ensemble des champs techniques, sociaux et culturels qui s'attachent à la ville, (foncier, équipement, habitat, environnement, activités, services, modes de vies, géomorphologie, paysage, réseaux de communication, réseaux d'énergie) il s'agit de rendre intelligible l'ensemble d'informations, nombreuses, complexes et imbriquées qui permettent de caractériser un territoire urbain.

Ces activités ont différentes applications. Parfois elles visent une finalité de connaissance et s'insèrent dans le domaine d'activité production des savoirs, formation et information (voir VII). Au sein des observatoires établis avec différents partenaires acteurs sur un territoire, elles servent à la définition d'indicateurs et d'objectifs, au contrôle des actions engagées. Elles nourrissent alors l'évaluation des politiques publiques ou les études d'impact. Au sein des démarches de projet de planification spatiale ou d'opération d'aménagement, elles apportent les éléments de connaissance nécessaire à l'action. Les activités d'analyse trouvent un nouvel essor en relation aux activités de gestion territoriale (voir IV) et de communication (voir VI), notamment pour le fonctionnement des bases de données géo-référencées.

Compétence générique

Capacité à analyser les grandes tendances d'évolution et de transformation des territoires, espaces et lieux;

Capacité à créer et alimenter des bases de données et mettre en œuvre des observatoires de différente nature sur les multiples dimensions qui permettent de décrire et d'agir sur les territoires;

Capacité à simuler des tendances d'évolution.

Savoirs, Savoir-faire

Connaître les éléments constitutifs du fonctionnement urbain et des territoires, les organiser, les synthétiser, les rendre transmissibles et utilisables par d'autres en vue d'approches stratégiques (sur les territoires, les espaces et les lieux);

Maîtriser les méthodes quantitatives et qualitatives de recueil et d'analyse des informations.

Utiliser les multiples outils de gestion des données (informatiques);

Maîtriser la prospective (hypothèses, scénarios, évaluation);

Mettre en œuvre des systèmes de diffusion de l'information auprès des professionnels et des acteurs impliqués dans la transformation, l'adaptation et la préservation des territoires, espaces et lieux.

Produits

Etat des lieux, analyses de fonctionnement et de relation : démographiques, sociales, transports, modes de déplacement, foncières, logement, équipements, activités économiques, ...;

Bases de données documentaires, généralistes ou spécialisées;

Dispositifs de veille et de prospective (Observatoires de différentes natures);

Atlas régionaux et locaux, thématiques;

Evaluation, études d'impact;

Réalisation d'ouvrages de synthèse.

III-2.2. PROSPECTIVE ET DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Fonction

Le travail de prospective et de diagnostic engendre des activités d'études, à la demande, suivant le problème singulier posé (études démographiques, histoire, structure, paysages, réseaux, déplacements, économie, technique et géomorphologique...).

Les diagnostics territoriaux comme la prospective demandent ensuite une approche croisée et transversale des études spécialisées pour aboutir à des scénarios d'évolution. Un autre aspect des activités d'analyse et de diagnostic porte sur les stratégies des acteurs impliqués de près ou de loin sur les territoires considérés, urbains, péri-urbains, ruraux et naturels.

Compétence générique

Capacité à faire de la prospective, à formuler des scénarii, des démarches d'actions et des projets (orientations, objectifs généraux, programmes). Capacité à exploiter des analyses et des bases de données afin d'en extraire des tendances.

Capacité à produire des études (générales, thématiques, territoriales) et à les croiser pour en extraire des scénarios de développement ou des diagnostics (atouts-faiblesses)

Capacité à mettre en relation les finalités des missions (veille, observation, action publique, planification stratégique) et à formuler des diagnostics territoriaux et spatiaux (construction d'un état des connaissances, interprétation de ces connaissances)

Savoirs, Savoir-faire

Analyser la situation spatiale et environnementale du point de vue : des morphologies (géographie et paysage, réseaux et voiries, patrimoine, bâti et naturel, ...); du foncier et de l'immobilier; de la démographie; des populations, des usages et de la situation ethno-sociologique; de l'économie; de l'histoire urbaine; des modes de prises de décisions; ...

Comprendre les mutations territoriales dans les différents champs politique, social, culturel, et savoir les placer dans une perspective de développement durable

Analyser les structures territoriales et leurs évolutions par la connaissance des mouvements d'idées et des techniques qui ont présidé à la constitution des tissus urbains ou des territoires

Repérer et situer les codes sémantiques des divers types d'acteurs intervenant sur ces thèmes aux différentes échelles territoriales et spatiales : pouvoirs publics, société civile, entrepreneurs, professionnels de l'espace et du cadre de vie.

Décoder et décrypter les rapports sociaux et politiques aux différentes échelles du local et du global afin de mieux articuler besoins et attentes, contraintes et possibilités des sociétés locales : *Penser global, agir local.*

Interpréter des données quantitatives et qualitatives pour quantifier et localiser.

Produits

Diagnosics territoriaux

Etudes et démarches prospectives

III-2.3. SPATIALISATION DES PROJETS DE TERRITOIRE ET PLANIFICATION STRATEGIQUE

Fonction

L'enjeu est la concrétisation des objectifs sociaux et politiques, de stratégies à moyen et long terme en projet de territoire. La planification, à grande échelle (intercommunale, nationale, maintenant internationale, les projets de développement y compris dans le domaine de la politique de ville) et les contrats de plan sont au cœur de ce processus de définition des stratégies et en sont autant de traductions opératoires. Il est visé la prévision, la programmation et la répartition spatiale des activités (aménagement du territoire) ou d'un positionnement stratégique. Il en résulte des réflexions sur les dispositifs institutionnels dont la finalité est de créer les conditions adaptées pour organiser l'action (composition des comités de pilotage, définition des modalités opératoires, désignation des opérateurs, instauration de partenariats) vers l'édification d'un projet territorialisé.

Compétence générique

Capacité à spatialiser un projet, à faire se rencontrer des volontés politiques et des contraintes territoriales.

Capacité à représenter, dimensionner, localiser des données et des phénomènes et à composer spatialement des projets territoriaux

Capacité à utiliser des études (générales, thématiques, territoriales) dans des outils et des démarches de planification et de pilotage à destination d'un décideur public

Capacité à agencer, coordonner : agir en situation, enrôler, anticiper, utiliser les ressources matérielles et humaines, nationales ou locales

Savoirs, Savoir-faire

Formaliser et synthétiser des projets et actions

Savoir élaborer un projet et communiquer par la représentation spatiale

Repérer et situer les codes sémantiques des divers types d'acteurs intervenant sur ces thèmes aux différentes échelles territoriales et spatiales : pouvoirs publics, société civile, entrepreneurs, professionnels de l'espace

Maîtriser les procédures législatives et réglementaires qui cadrent ces actions : lois, droit de l'urbanisme, politiques publiques et territoriales

Analyser la situation et les stratégies institutionnelles (Commune, Intercommunalité, Pays, Département, Région, Etat, Union Européenne)

Décoder et décrypter les rapports sociaux et politiques aux différentes échelles du local et du global afin de mieux articuler besoins et attentes, contraintes et possibilités des sociétés locales : *Penser global, agir local.*

Maîtriser la gestion et le traitement de l'information stratégique (logiciels) : banque de données territoriales, outils de représentations des phénomènes spatiaux (cartographie en isochrones, anamorphoses), Systèmes d'Information Géographique (SIG), analyse spatiale avancée (algorithmes des plus courts chemins, flux...)

Elaborer et mettre en œuvre des processus de décision transversale et la communication. Gérer les procédures politiques et administratives

Produits

Projets territoriaux

Documents de planification et de programmation d'actions spatialisées: Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT) ; Schéma de cohérence territoriales, (SCOT), plan locaux d'urbanisme(PLU), projet d'aménagement et de développement durable(PADD), Schémas directeurs thématiques; plan de déplacements urbains (PDU), programme locaux de l'habitat (PLH) (diagnostics et programme d'actions)

Méthodologies d'élaboration et de conduite de projets, Organigramme d'actions spatialisées avec formalisation de dispositifs institutionnels permettant d'encadrer les politiques sectorielles et de produire ce travail de spatialisation des actions et de planification territoriale.

III-2.4. AIDE ET PREPARATION DES POLITIQUES PUBLIQUES URBAINES ET TERRITORIALES

Fonction

Les activités d'assistance liées à cette fonction permettent aux décideurs d'affiner, de mettre en œuvre et parfois d'engager des actions d'urbanisme et d'affectation d'usage des sols, mais aussi de régulation territoriale dans des domaines spécifiques ou transversaux (habitat, politique des quartiers en difficulté, environnement, mobilité, ...). Ces politiques impliquent souvent différents acteurs privés et de nombreuses institutions publiques (Europe, Etat, Régions, Départements, Communes et leurs groupements). Elles se réalisent au travers de l'élaboration de conventions, d'accords et de dispositifs, entre les partenaires concernés directement et indirectement par une action territoriale. L'assistance apportée par l'urbaniste dans la définition des orientations, des objectifs de développement, des projets de différentes natures, des partenariats, des réglementations, permet de s'assurer des conséquences spatiales de ces décisions sur le moyen et long terme. L'aide et l'assistance ainsi produite se formalisent par des dispositifs d'intervention partenariaux (financiers, institutionnels, techniques et politiques) ou par l'incitation à mettre à l'agenda des problèmes, à s'inscrire dans des orientations stratégiques définies à un niveau supérieur.

Compétence générique

Capacité à formuler des démarches d'action et des projets, et à les traduire en orientations, objectifs généraux, programmes d'action

Capacité à exploiter des analyses et des bases de données afin d'en extraire des tendances

Capacité à agencer, coordonner : agir en situation, enrôler, anticiper, utiliser les ressources matérielles et humaines, nationales ou locales

Savoirs, Savoir-faire

Comprendre les mutations territoriales dans les différents champs politique, social, culturel et savoir

Repérer et situer les codes sémantiques des divers types d'acteurs intervenant sur ces thèmes aux différentes échelles territoriales et spatiales : pouvoirs publics, société civile, entrepreneurs, professionnels de l'espace

Décoder et décrypter les rapports sociaux et politiques aux différentes échelles du local et du global afin de mieux articuler besoins et attentes, contraintes et possibilités des sociétés locales : *Penser global, agir local*

Maîtriser les procédures législatives et réglementaires qui cadrent ces actions : lois, droit de l'urbanisme, politiques publiques et territoriales

Analyser l'action publique ou/et privée et des dispositifs d'intervention (structures, équipes) : projets et contrats de quartier, de ville, urbain, de secteur, d'agglomération, de pays...Replacer leur cohérence et leur articulation dans la durée

Analyser la situation et les stratégies institutionnelles (Commune, Intercommunalité, Pays, Département, Région, Etat, Union Européenne)

Formaliser et synthétiser des projets et actions. Rédaction des documents réglementaires (vérification de la conformité avec les textes de loi)

Elaborer et mettre en œuvre des processus de décision transversale et la communication. Gérer les procédures politiques et administratives

Produits

Documents de référence qui définissent le cadre des politiques territoriales et urbaines aux différents niveaux pour la rédaction de loi et règlements, dispositifs, circulaires d'application : des lois nationales aux contrats (État-région, contrats de pays, de secteurs... projets et contrats de quartier ; contrats de ville et d'agglomération ; grands projets de ville).

Documents spécifiques : Contributions au réseau Natura 2000 (document d'objectifs mesurant les contraintes pour les populations); Fonds structurels et politiques régionales. Politiques de développement rural.

Etudes pour la définition de ces politiques ou documents (à caractère thématique, territorial).

Organigramme d'actions avec formalisation de dispositifs institutionnels pour encadrer ces politiques et produire ce travail de planification.

III-3. LES FICHES-METIER DU DOMAINE " CONCEPTION URBAINE"

III-3.1. PROGRAMMATION URBAINE

Fonction

Les études de programmation se croisent en partie avec celles nécessaires à la production d'opérations (voir III) et découlent des analyses faites et des orientations choisies dans le domaine d'activité observation-prospective et projet de territoire (voir I). Néanmoins, leur contenu s'affine progressivement pour maîtriser la programmation des espaces visés. Elles s'articulent avec les études des projets d'urbanisme aux différentes échelles.

Ces fonctions mobilisent des connaissances sur l'histoire et la géographie des lieux, sur les fonctions urbaines, sur les modes de vie et les pratiques sociétales, sur les démarches prospectives, sur les dynamiques politiques et le système d'acteurs, sur les dispositifs juridiques et financiers. Les dimensions temporelles (temps techniques de la mise en œuvre, temps de décision) font partie intégrante de la démarche.

La programmation urbaine implique la mobilisation de nombreuses ingénieries spécialisées en termes de génie urbain, de transports, de stationnement, d'environnement (risques, nuisances et pollution), d'habitat et d'activités. Ces études sont soit préalables à des projets d'urbanisme et les encadrent, soit s'articulent avec les phases de conception urbaine et d'aménagement des espaces. Elles peuvent parfois se limiter à une définition quantitative (surfaces, objectifs quantitatifs, cadrages financiers) et à un phasage de réalisation ou arriver à des niveaux d'élaboration très poussée (par exemple dans la procédure des marchés de définition) et établir des schémas d'organisation et de plan de masse qui permettent de passer aux phases de réalisation (aménagement urbain, maîtrise d'œuvre architecturale, ingénierie, espace public).

Compétence générique

Capacité à intégrer des phénomènes complexes sur un territoire et dans le temps des stratégies d'actions pour le transformer (composition sociologique, état du bâti, transports, équipements et services, économie, données environnementales...)

Capacité à traduire les objectifs stratégiques et les articuler avec les ressources et les besoins en programme et hiérarchie d'actions

Capacité à quantifier les éléments du programme, prévoir les temps et modes de réalisation et les articuler afin de permettre la réalisation des objectifs

Capacité à exprimer de manière raisonnée, ordonnée et compréhensible les différents aspects du projet d'urbanisme (objectifs de transformation, stratégie de réalisation)

Capacité de conseil et d'aide à la décision pour la mise en œuvre et le contrôle d'une action, opération ou projet

Capacité à articuler phase d'études et phase de réalisation aux différentes échelles territoriales (mise au point d'un modèle opératoire)

Savoirs, Savoir-faire

Connaître les théories de la programmation et ses modalités opératoires : modèle séquentiel, modèle stratégique

Élaborer des cahiers des charges pour des expertises et études spécialisées sur un territoire donné

Connaître les contextes d'intervention spatiale (espaces publics, voirie, espaces à vocation économique et commerciale, ...)

Définir des programmes sur les multiples dimensions qui caractérisent une action territoriale

Comprendre et gérer les conditions de production de la forme : viabilité économique, juridique, sociale

Suivre des projets jusqu'à la maîtrise d'œuvre (définition de tableaux de bord de suivi d'opérations avec estimation, planification, résultats)

Repérer et situer les codes sémantiques des divers types d'acteurs intervenant sur ces thèmes aux différentes échelles territoriales et spatiales : pouvoirs publics, société civile, entrepreneurs, professionnels de l'espace.

Décoder et décrypter les rapports sociaux et politiques aux différentes échelles du local et du global afin de mieux articuler besoins et attentes, contraintes et possibilités des sociétés locales : *Penser global, agir local.*

Connaître les procédures législatives et réglementaires qui cadrent ces actions : lois, droit de l'urbanisme, politiques publiques et territoriales.

Analyser la situation spatiale et environnementale du point de vue : des morphologies (réseaux et voiries, patrimoine, bâti de toutes sortes, éléments naturels...); du foncier et de l'immobilier; de la démographie, des populations; de l'économie; de l'histoire urbaine...

Produits

Dimensionnement des éléments et établissement des schémas de relations fonctionnelles : Schéma des équipements ...

Etudes de faisabilité des programmes, de réalisation (équipements, opérations d'habitat, de voirie...)

Etude de programmation urbaine

Evaluation de programmes, calibrage des solutions

III-3.2. COMPOSITION SPATIALE

Fonction

La composition urbaine est avec le plan et le projet de territoire une des activités emblématiques du travail de l'urbaniste. La forme globale de la ville et de ses parties constitue une des traductions culturelles majeures de nos sociétés développées.

Elle est une référence préalable à l'activité de production d'opérations urbaines (voir III) dans la mesure où la conception de tout espace public et de toute opération d'aménagement s'insère dans une forme globale qu'il importe de définir au niveau fonctionnel et formel. Quelle que soit la théorie que l'on mobilise, le travail de conception de l'espace urbain de cette fonction implique une culture urbanistique, une connaissance des territoires et un sens des dynamiques sociétales, comme pour toutes les autres fonctions de l'urbaniste.

Les formes de développement urbain contemporain génèrent de multiples situations. Il existe de plus en plus de domaines spécialisés (les grands territoires naturels ou urbanisés, les métropoles ou les bourgades, les quartiers urbains ou péri urbains, les espaces publics de service spécialisé ou de proximité, etc. qui requièrent les compétences du compositeur urbain. Les savoirs, la démarche de connaissance et de conception qui s'attache à l'urbain et au paysage s'avèrent par certains aspects similaires.

Au travers de ce travail de conception s'établit le lien entre deux enjeux : le territoire et la matérialisation des projets; en d'autres termes une transition entre des déterminants économiques, géographiques, économiques, sociaux, politiques, culturels et la réalisation formelle, spatiale d'une portion de territoire que l'on vise à transformer. Pour cette raison cette fonction intègre ou est en relation étroite avec celle de la programmation urbaine et avec le domaine d'activité de production d'opérations urbaines.

Compétence générique

Capacité à projeter et à produire des solutions spatiales jusqu'à la concrétisation matérielle.

Capacité à concevoir des projets d'urbanisme et d'aménagement (en fonction des échelles : schémas de structure, schéma directeur, plan d'aménagement, schéma directeur...) qui s'appuie sur la représentation graphique.

Capacité à articuler l'intervention avec la culture du territoire, de l'espace et des usagers.

Capacité à s'inscrire dans ou à piloter des structures de travail multi-partenariales (co-conception, co-traitance, sous-traitance...).

Savoirs, Savoir-faire

Savoir situer la composition spatiale par rapport aux autres interventions que sont l'aménagement du territoire, l'histoire des territoires, le paysage, l'art urbain, le projet architectural;

Savoir traiter les significations symboliques de l'espace;

Maîtriser les savoirs du projet spatial, de la forme urbaine et du paysage.

Appliquer les prescriptions juridiques et réglementaires des procédures d'aménagement; droit de l'urbanisme, droit administratif, marchés publics;

Maîtriser l'économie de la construction et de l'aménagement;

Maîtriser les techniques de planification des chantiers;

Coordonner les études et les prestations de service dans le cadre de collectifs de travail (rédaction de cahiers des charges, dévolution de la commande, suivi et contrôle...).

Produits

Projets urbains;

Plans d'urbanisme;

Secteurs d'aménagement, loupes urbanistiques des projets d'aménagement et de développement durable; plan masse, définition des morphologies, intégration des programmes;

Suivi de maîtrise d'œuvre opérationnelle (suivi de projet, contrat de service).

III-4. LA FICHE-METIER DU DOMAINE : PRODUCTION D'OPERATIONS

III-4.1. MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS URBAINES ET D'AMENAGEMENT

Fonction

Cette activité de montage vise à rendre opératoire les orientations de la maîtrise d'ouvrage. Elle est assimilable à la fonction de monteur ou assembleur dans la production, d'aménageur dans le domaine de la production urbaine.

Cela commence par l'élaboration des processus de production du projet urbain ou de l'opération. Elle précise les partenariats financier ou technique, propose la stratégie pour atteindre les objectifs donnés, la hiérarchie des phases de production (temps, produits, modes de fabrication, étapes de décision, de validation, de concertation). Elle veille et suit la production globale de l'opération, assure la tenue des délais et des enveloppes financières. Elle se charge aussi de la recherche et de la mobilisation des financements. Dans ce cadre, cette fonction développe du marketing territorial. Elle demande d'assurer l'animation et la mobilisation de plusieurs intervenants, techniques, sociaux et politiques. Elle s'appuie sur des études réalisées dans les deux domaines précédents (opportunités foncières, financières, politiques, programmation, faisabilité, etc...) cruciales pour préciser l'usage futur des territoires.

Cette activité nécessite la maîtrise conjointe de dimensions institutionnelles, politiques, et techniques (fonciers, financiers, juridiques, constructifs) pour prendre en compte sur la durée des paramètres stratégiques : l'organisation d'appels d'offres de services (promoteurs, investisseurs, concours d'architecture et d'ingénierie de travaux), la gestion du calendrier des opérations, l'anticipation des contraintes d'intervention en milieu construit et habité, la gestion de services associés (stationnement, logistique, commerces, etc...). Des études de faisabilité urbaines et techniques débouchent sur la mise en œuvre de procédures (concertation préalable, DUP, PLU, ZAC) et sur une pré-programmation.

Compétence générique

Capacité à effectuer le lien entre stratégie et action, à ajuster les intentions aux contraintes de l'opérationnel (humaines, procédurales et réglementaires, foncières et financières);

Capacité à créer, à organiser et à mener l'opération : réguler l'action des décideurs politiques, organiser les partenariats public-privé; établir les relations à la société civile et aux populations;

Capacité à constituer des équipes de travail pluridisciplinaire adaptées à la spécificité de l'opération;

Capacité à traiter et gérer de nombreuses informations (thèmes, territoires) dans le cadre de jeux complexes d'acteurs;

Capacité à définir et gérer un plan d'action (calendrier) : définition des priorités, des moyens, évaluation des objectifs.

Savoirs, Savoir-faire

Maîtriser les règles et les critères de mise en oeuvre des projets : fonciers, financiers, juridiques, constructifs, environnementaux;

Monter une opération dans une logique d'ensemblier (appel d'offres, calendrier, suivi et gestion des services);

Maîtriser les procédures opérationnelles, et juridiques (droit administratif, de l'environnement et de l'urbanisme) ainsi que l'application du droit des sols;

Mettre en œuvre des procédures au niveau opérationnel et juridique;
Négocier avec tous les partenaires pour maintenir les objectifs de l'opération et au quotidien avec tous les acteurs opérationnels;

Maîtriser la répartition des compétences entre partenaires sur une opération (partenaires public-privé, privés) et leurs cultures d'entreprises respectives;

Gérer des contrats de partenariats et-ou de sous-traitance;

Maîtriser le travail partenarial et collectif.

Superviser les phases de réalisation de l'opération (dont chantier);

Connaître les situations locales et leurs potentialités

Produits

Pilotage, direction et suivi de projets d'extension, de développement et de restructuration urbaine : changement de vocation d'un secteur urbain, modification de l'intensité des activités urbaines, modification de la trame urbaine et du système viarie (Opération de Renouveau Urbain (ORU), Grands Projets de Ville (GPV), Projets de quartiers, de plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé (ZPAUP), d'opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI), d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), de Contrats de pays, d'opérations foncières, de zone d'aménagement concerté (ZAC), de lotissements).

III-5. LA FICHE-METIER DU DOMAINE "GESTION TERRITORIALE"

III-5.1. GESTION DU DROIT DES SOLS

Dans le cadre de missions territoriales, la gestion de la règle urbaine pour l'application du droit des sols (instruire des demandes de particuliers, de promoteurs dans le cadre de ZAC...), se renouvelle. A l'interface de nombreux acteurs (le grand public, les opérateurs), elle acquiert un statut plus stratégique. Elle est conçue de plus en plus comme le support d'un urbanisme de projet régulé et non plus comme une norme à appliquer. Alors que les règles fixaient les objectifs et les manières de les atteindre, la tendance est dorénavant de privilégier les objectifs et d'encourager les acteurs privés et publics à trouver les modalités de réalisation (les moyens) les plus efficaces pour la collectivité et l'ensemble des intervenants. Les gestionnaires de la règle sont aussi mobilisés lors de l'élaboration des règlements, et dans cette fonction, la gestion du droit des sols se croise avec celle de la planification.

Compétence générique

Capacité à effectuer le lien entre stratégie et action, entre projet comme intention et réalisation (accent sur le deuxième terme) ; à rendre opératoire les orientations stratégiques sur un territoire donné au travers des outils de planification

Capacité à traiter de multiples informations (thèmes, territoires) dans le cadre de jeux complexes d'acteurs intervenant dans divers dispositifs : commissions d'urbanisme, services extérieurs (DDE, agence d'urbanisme), ABF, professionnels, etc.

Capacité à réguler l'action à plusieurs niveaux de décision : intercommunalité, communes, public-privé ; décideurs populations

Savoirs, Savoir-faire

Savoir inscrire la définition des règles urbaines dans la stratégie et le projet

Combiner des logiques de projets (anticipation, cohérence des actions) et l'intégration de données réglementaires, administratives

Maîtriser les circuits politiques et administratifs pour faire valider les décisions

Finaliser les textes réglementaires en matière de droit des sols

Analyser les structures territoriales et leurs évolutions par la connaissance des mouvements d'idées et des techniques qui ont présidé à la constitution des tissus urbains ou des territoires

Savoir apprécier et évaluer les relations esthétiques entre projet et environnement

Transferts des plans et des règlements sur des outils informatisés. Résolution des contentieux

Gérer au quotidien des orientations stratégiques : autorisations de construire et droit du sol ; application des orientations stratégiques ; gestion d'opportunités d'opérations et de projets

Mobiliser les services publics impliqués : déchets, voirie, transports, circulation, entretien, espaces verts...

Produits

Sous forme de notes et avis, projets de délibération, tous les produits de l'assistance et conseil (public, privé) sur projets de construction, architecture et opérations d'urbanisme

Instruction et autorisations d'utilisation et d'occupation des sols : certificats d'urbanisme, permis de construire et de démolir, permis de lotir

III5.2. GESTION DES OPERATIONS ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de projets ou d'opérations déjà fortement engagés dans l'opérationnel, la gestion territoriale assemble des actions sectorielles, à différentes échelles, ou sur plusieurs territoires contigus. De nombreuses tâches relèvent de ces missions territoriales pour porter une opération ou un projet sur la durée et privilégier une relation de proximité avec tous les acteurs concernés.

Il y a plusieurs champs d'application : la restructuration ou la création de parties de territoires (quartiers), le développement économique et la politique de la ville. Les opérations de développement économique (industrie, commerce, tourisme) sont accompagnées pour s'inscrire au mieux dans un territoire. L'implantation et la gestion des services aux entreprises comme aux usagers (télécommunication, restauration, hôtellerie, services bancaires et financiers, loisirs), l'insertion urbaine, la prise en compte des fonctionnalités d'aménagement propres à ces opérations (transport des personnes et des marchandises, espaces publicitaires), recoupent localement des enjeux territoriaux qu'il importe de contrôler. C'est le cas pour l'aménagement des zones commerciales, centrales et périphériques, et du tourisme avec la gestion spatiale des attractions et des événements saisonniers. C'est aussi le cas des activités industrielles : accessibilité et infrastructures, environnement (émissions atmosphériques, eaux usées, énergie, bruit, risque).

La politique de la ville a initié puis progressivement professionnalisé ce type d'activité de médiation dans un territoire donné. Ce qui implique de mettre en œuvre, dans le cadre balisé et régulièrement renouvelé des politiques de la ville, une démarche permanente de connaissance et d'analyse des territoires pour poser enjeux et objectifs ; de définir et réaliser les actions sociales, économiques, urbanistiques, décidées.

Compétence générique

Capacité à mobiliser les ressources nécessaires pour développer un territoire et réaliser les actions prévues : expertises d'acteurs, ressources juridiques et foncières, politiques, économiques

Capacité à résoudre les problèmes de concrétisation des projets et actions

Capacité à mettre en réseaux des principaux professionnels, acteurs et populations pour déterminer et légitimer objectifs et actions dans le cadre de procédures globales (comité de pilotage, commissions techniques inter-partenariales, conseils de quartiers)

Capacité à maintenir dans le temps la cohérence conceptuelle, politique, territoriale, dans le cadre des orientations stratégiques ou des opérations mises en œuvre

Capacité à gérer et suivre au quotidien les politiques, les opérations, les projets : sur des thèmes (logement, transport, commerce, vie sociale...) et sur des sous-secteurs territoriaux

Capacité à gérer des centres de ressources fédérateurs pour assurer l'information et mobiliser les acteurs

Savoirs, Savoir-faire

Articuler stratégies globales et contraintes locales

Assurer le pilotage opérationnel et le suivi des actions : concertation et coordination avec de multiples partenaires, publics et privés (activités de médiation)

Gérer dans la durée, au quotidien

Décliner les critères du développement durable : développement local, préservation des ressources énergétiques et prévention des risques (naturels et industriels)

Repérer les problématiques territoriales et spatiales émergentes pour faire vivre le territoire : potentialités – contraintes ; sur le plan des acteurs

Participer aux travaux sur les documents de planification (territoire, commune, agglomération, schémas directeurs)

Assister et conseiller les maîtres d'ouvrage pour des études ou des prestations de services

Evaluer les actions à mener sur un territoire (à distinguer des préconisations opérationnelles)

Participer à l'encadrement pour la réalisation d'aménagements ponctuels (voiries, stationnement, réhabilitation...) concernant la vie du territoire

Associer et mobiliser tous les acteurs impliqués dans la vie du territoire

Produits

Dispositifs de concertation d'animation et d'information

Création de centres de ressources pour tous les acteurs

Etudes complémentaires et opératoires : localisation des activités (offre territoriale pour les entreprises) ; d'animation commerciale (chalandise), socio- culturelle d'un territoire, d'accompagnement social

III-6. LES FICHES-METIER DU DOMAINE "MISE EN ŒUVRE DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS"

III-6.1. COORDINATION ET ANIMATION

Fonction

Les urbanistes mettent en oeuvre sur la durée des dispositifs de coopération complexes, dans le cadre de processus qui impliquent de gérer l'apport contradictoire et convergent de nombreux autres professionnels. Cette mise en relation renvoie au réseau comme méta-organisation. Toute production territoriale se prête particulièrement à cette approche avec la mise en oeuvre d'actions et d'opérations qui croisent différents niveaux communaux et intercommunaux, qui nécessitent un partage du projet avec de multiples partenaires (coalitions d'acteurs publics et privés) et la mise en place d'une concertation avec les habitants.

Compétence générique

Capacité à proposer des méthodologies de projets, des dispositifs de pilotage et de suivi d'actions dans différents cadres : aux niveaux décisionnel et opérationnel; entre partenaires de diverses organisations(décloisonnement institutionnel).

Capacité à manager et à conduire des réflexions collectives et des opérations concernant la production des territoires, des espaces et des lieux.

Capacité à coordonner et à mettre en relation des orientations connexes aux réflexions et aux projets engagés et émanant de différents donneurs d'ordre.

Capacité à diffuser une culture urbanistique commune auprès des acteurs indirectement impliqués dans l'activité urbanistique.

Capacité à comprendre les logiques de pouvoir, à objectiver les stratégies et les tactiques d'acteurs pour gérer les relations interpersonnelles, les conflits.

Capacité à ajuster ses propres savoirs à ceux des autres.

Savoirs, Savoir-faire

Modéliser et conceptualiser le rôle, les stratégies, les attentes, les intérêts, des acteurs qui font la ville (élus, investisseurs, aménageurs, corps professionnels, associations...). Les rattacher à des contextes d'action : attentes, pratiques, intérêts, stratégies.

Savoir reconnaître et ajuster le rôle de disciplines spécialisées et cadrer leurs interventions dans une mission d'urbanisme

Connaître les principes de management de projets (gestion des interfaces)

Maîtriser les théories du pouvoir et de l'influence : l'analyse stratégique et la psychosociologie des relations d'autorité

Former, coordonner (ou s'intégrer dans) des équipes pluridisciplinaires, des groupes ou collectifs de travail à différents niveaux d'action

Diffuser une culture urbanistique et de projets sur la co-responsabilité des savoirs et des métiers qui concourent à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un projet

Dialoguer et négocier avec les décideurs, les opérateurs professionnels et les utilisateurs

Créer, développer et entretenir des réseaux personnels et professionnels sur un territoire donné : élus (territorial, spécialiste, communal, intercommunal), riverains, populations, techniciens.

Créer, entretenir les relations interpersonnelles

Créer, développer et entretenir des réseaux professionnels (thématiques, à plusieurs échelles territoriales)

Elaborer, coordonner, piloter (ou participer à) l'organisation des études

Produits

Organigrammes : comité de pilotage, comité techniques, missions spécifiques, groupe de suivi;

Conception et mise en oeuvre d'ateliers du développement durable, groupes d'acteurs locaux, conseils de quartier;

Plan d'organisation d'une mission : partenaires, partages des tâches, processus de coordination;

Méthodes de management propres à des agences ou des institutions (revues de projets...); constitution des équipes, des groupes de travail (interne, externe);

III-6.2. LA FICHE-METIER : MANAGEMENT PAR PROJET

Fonction

Dans un contexte mutable (pluralités de commanditaires et d'intervenants, changement d'orientations au sein de la maîtrise d'ouvrage, évolution des dispositifs réglementaires) et présentant des exigences souvent contradictoires se développent les fonctions de management par projet afin d'assurer « l'économie » de la production. La mise en œuvre d'opérations ou d'études complexes nécessitent le pilotage de productions multiples relevant de différents maîtres d'ouvrages, décideurs ou donneurs d'ordre; c'est davantage le savoir-faire du management transversal qui doit être mobilisé. Planification, programmation des missions et tâches, ajustements, "reporting", évaluation, innovation institutionnelle font partie des missions confiées aux pilotes de ces études, projets ou opérations complexes. Le savoir technique autant que les dynamiques relationnelles font partie du bagage indispensable de ces urbanistes.

Compétence générique

Sens de l'économie des territoires et de l'intérêt général.

Capacité à assurer la production de produits complexes et innovants, à composantes diverses et relevant de différents décideurs dans un cadre donné.

Capacité à ajuster les conditions de production aux changements de contexte.

Capacité au management, hiérarchique et transversal : organiser l'action, le suivi et l'évaluation permanente des processus de production des territoires, des espaces et des lieux.

Capacité à coordonner, à mettre en relation, à mettre en pratique des méthodologies de projets.

Capacité à diffuser une culture urbanistique auprès des acteurs indirectement impliqués par cette activité.

Capacité à comprendre les logiques de pouvoir, à objectiver les stratégies et les tactiques d'acteurs pour gérer les relations interpersonnelles, les conflits entre partenaires, organismes, institutions et citoyens.

Capacité à ajuster ses propres savoirs à ceux des autres

Savoirs, Savoir-faire

Modéliser et conceptualiser le rôle, les stratégies, les attentes, les intérêts, des acteurs qui font la ville (élus, investisseurs, aménageurs, corps professionnels, associations...). Les rattacher à des contextes d'action : attentes, pratiques, intérêts, stratégies

Maîtriser le management par projet et le management de projets (gestion des interfaces), les méthodes et outils de planification de production

Maîtriser les théories du pouvoir et de l'influence : l'analyse stratégique et la psychosociologie des relations d'autorité

Analyser les structures territoriales et leurs évolutions par la connaissance des mouvements d'idées et des techniques qui ont présidé à la constitution des tissus urbains ou des territoires

Repérer et situer les codes sémantiques des divers types d'acteurs intervenant sur ces thèmes aux différentes échelles territoriales et spatiales : pouvoirs publics, société civile, entrepreneurs, professionnels de l'espace

Coordonner des équipes pluridisciplinaires

Organiser et animer des groupes ou collectifs de travail à différents niveaux d'action

Diffuser une culture urbanistique et de projets sur la co-responsabilité des savoirs et des métiers qui concourent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet.

Elaborer et mettre en œuvre des processus de décision transversale et de communication

Elaborer, coordonner, piloter des études spécifiques

Connaître le fonctionnement des administrations publiques et des procédures administratives

Gérer le relationnel

Savoir impulser, conduire, mobiliser, dialoguer.

Produits

Plannings, rétroplannings, diagrammes de Gantt et Pert, ... pour la production des études, opérations, projets d'urbanisme

Projets d'organisation des ressources humaines (internes, externes, types de compétences)

Projet d'organisation des moyens de production (SIG, modélisations, extranet, ...)

Projets de dispositifs d'élaboration, validation, décision

Projets de dispositifs de communication et information (internes, externes ...)

III-7. LES FICHES-METIER DU DOMAINE D'ACTIVITÉ " ANIMATION DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS "

III-7.1. COMMUNICATION-PROMOTION

Fonction

La communication est une fonction en plein essor. Aucune action urbaine ne se conçoit sans une stratégie de communication aux contenus variables en fonction des cibles visées. Des actions urbaines sont lancées comme des produits de consommation par des campagnes de publicité actives et agressives. Tous les documents (plans, chartes, esquisses, documents d'analyse) deviennent des objets de communication. Un travail spécifique de modélisation et de simulations des opérations urbaines, des projets, des actions, est confié à des spécialistes. Le développement des outils informatiques (SIG, images de synthèse, sites Internet dédiés) amplifie le phénomène.

Ces stratégies de communication ont deux enjeux. L'un est de vendre la ville, du régional à l'international, pour la rendre attractive aux investisseurs et entrepreneurs. Il est plus intense s'il faut contrer les images négatives de villes industrielles en déshérence ou de villes peu dynamiques. L'autre est de considérer que cette communication s'adresse aussi à la société locale en vue de l'adhésion de la population au changement, et de la gestion des inconvénients politiques de toute transformation des territoires. Cette intense activité communicationnelle annonce une mutation si ce n'est désirée du moins estimée indispensable par les autorités. Cet aspect de la communication est novateur et marque le transfert de méthodes technico-économiques mises en œuvre dans le milieu des entreprises.

Compétence générique

Capacité à identifier des stratégies de communication (démarche communicante ou participative) et des différentes techniques de représentations (modélisation territoriale et urbaine, de simulation des projets urbains) qui les supportent

Capacité à formaliser des documents d'urbanisme en fonction d'une cible de communication

Faire savoir pour faire adhérer

Savoirs, Savoir-faire

Connaître les méthodes de communication et de marketing, utilisant des supports diversifiés qui doivent permettre sur un territoire, espace ou lieu de construire un langage commun pour parler à différentes échelles d'un même territoire ; de faire émerger sa réalité identitaire (au-delà de sa compréhension émotionnelle)

Synthétiser visuellement des intentions, des démarches et des procédures

S'articuler aux stratégies de communication politique

Utiliser les nouveaux outils de représentations (maquette virtuelle, cartographie...) et de communication

Etablir un récit simple et intelligible des stratégies, des opérations, des projets, des règles de gestion urbaine, des intentions de transformation d'un territoire... sous forme d'un lexique, de slogans, de schémas concepts...

Etre socialiser aux démarches de communication

Produits

Communication locale, régionale, nationale, internationale : colloques, salons, revues spécialisées ou plus grand public

Journaux, tracts, émissions télévisées, permanence

Documents et supports de communication : plaquettes, panneaux, événements, cartographie

Création de sites Internet dédiés à des projets. Création de banque de projets

III-7.2. CONCERTATION-PARTICIPATION

Fonction

L'élaboration et la conception d'actions urbaines, territoriales et spatiales, ne se restreignent pas au cercle des décideurs et des professionnels. Une appropriation collective plus intensive des connaissances fait entrer dans le jeu la population ou des groupes de pression, venant en concurrence - complémentarité avec les professionnels. Le volontarisme des collectivités locales dans l'aménagement urbain, le rapport privilégié de l'élu local avec le citoyen (que n'avait pas l'Etat), les pratiques contestataires d'associations, le rôle de la presse plus autonome et critique, expliquent le renouveau de la concertation. Conjuguée à des évolutions sociétales qui la légitiment (préoccupations environnementalistes, exigences qualitatives des usagers, débat sur la citoyenneté), elle fait l'objet d'un regain d'engouement. La décentralisation des décisions, faisant de la proximité une vertu retrouvée, plus récemment les lois Solidarité et Renouveau Urbain et Démocratie de proximité (pour les grands projets), redéfinissent de façon active la place des habitants dans la décision urbaine.

Compétence générique

Capacité à organiser la concertation et mettre en place les techniques de consultation (sondages, questionnaires) qui leur sont liées

Capacité à comprendre les mécanismes de mobilisation des populations (intérêts, stratégies, pratiques, leadership)

Capacité à opérer une lecture critique de la concertation

Capacité à maîtriser la prise de parole face à divers publics, à vulgariser les données techniques

Savoirs, Savoir-faire

Maîtriser les théories de la participation et urbanisme de communication

Maîtriser les différents dispositifs de concertation, leurs significations, leurs apports et leurs limites

Maîtriser la psychosociologie et la dynamique des groupes ; l'analyse des processus de pouvoir, de leadership et d'autorité

Animer des réunions publiques, d'ateliers d'urbanisme, de présentation de résultats

Accompagner les phases de concertation avec les habitants

Gérer le conflit

Traduire de façon adéquate les messages techniques

Assumer sa position professionnelle et d'expert ; se différencier de la position des clients (les élus)

Produits

Commissions extra-municipales

Conseils de quartier

Réunions publiques avec les associations

Réunions publiques avec la population ou avec des groupes ciblés

Ateliers de co-conception avec les habitants

Visites, voyages, randonnées

Création d'événements et expositions

Guides méthodologiques (d'animation, d'organisation de la concertation)

III-8. LES FICHES-METIER DU DOMAINE D'ACTIVITÉ "PRODUCTIONS DES SAVOIRS"

III-8.1. RECHERCHE FONDAMENTALE ET RECHERCHE APPLIQUÉE

Fonction

La connaissance scientifique de la ville, de l'urbain, des territoires et des méthodes d'intervention alimente en savoirs critiques ce milieu professionnel. La production de connaissances et le travail de théorisation de la recherche fondamentale concernent les sciences humaines, les sciences de l'ingénieur, de plus en plus les sciences de la terre. Cette activité savante vise la théorie des territoires, des espaces, des lieux, et l'analyse de leurs transformations au travers de sciences de l'action. Mouvement d'une science de la ville et des territoires, que certains ont autrefois qualifié d'urbanologie.

De nombreux programmes de recherche appliquées associent scientifiques et professionnels pour établir de nouveaux cadres d'actions (législatifs, orientations des politiques, préconisations auprès des professionnels ou acteurs) à partir de la connaissance des territoires et des modalités de leurs transformations. Fondée sur la recherche incitative dans le cadre d'appels d'offres ministériels ou interministériels sur les grands thèmes d'actualités, cette activité de recherche-action ou appliquée nourrit aussi le milieu professionnel, voire est en grande partie produite par lui pour en extraire des résultats opératoires.

Compétence générique

Capacité à produire des savoirs théoriques et conduire des travaux de recherche scientifiques dans différents domaines de recherche liés à l'urbanisme

Capacité à établir un savoir réflexif et critique sur la production et le fonctionnement du milieu

Capacité à dégager des connaissances opératoires pour les professionnels dans le champ des pratiques ou de la formation

Capacité à rendre accessible les informations à l'aide de différents modes de traitement, de traduction et de représentations

Savoirs, Savoir-faire

Produire et organiser, stratifier et critiquer des connaissances relatives aux champs épistémologiques et méthodologiques de l'urbanisme, aux grands courants de la pensée urbanistique et à la mise en place de l'urbanisme comme discipline

Actualiser et activer les savoirs issus des éléments d'une culture professionnelle commune qui intègrent la science des territoires et des espaces, leurs modalités de fabrication et une éthique de la pratiques

Produire des approches critiques et mettre en œuvre des démarches qualité (pour le milieu, pour des organisations)

Participer à / ou gérer des organisations de productions scientifiques orientées par la finalité de production de connaissance

Échanger, présenter et confronter des éléments de savoirs dans le cadre du débat scientifique et/ou de la recherche-action

Produits

Ouvrages, articles, traités. Dictionnaires. Guides pour l'évaluation.

Colloques, séminaire, journées d'études. Résultats de programme de recherche

Rapports de mission : état du milieu, de la profession

Tableaux de bord ; modèles théoriques en économie et en gestion urbaines (Développement durable urbain). Comparaisons internationales (comme le dispositif Urbact pour l'Europe)

Agenda 21

III-8.2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Fonction

Le travail des pédagogues, la recherche fondamentale et l'expérience des professionnels contribuent directement à structurer l'enseignement et la formation des nouveaux professionnels dans le cadre de formations pratiques ou plus théoriques, initiales ou continues. La multiplication des diplômes et des cursus a diversifié l'offre de formation.

Compétence générique

Capacité à sélectionner les connaissances pour les transmettre

Capacité à développer des compétences pédagogiques à différents niveaux : définir des cursus, des méthodes, des contenus d'enseignements

Savoirs, Savoir-faire

Maîtriser la connaissance des dispositifs de formation (cadre législatifs, organisation...)

Participer à ou gérer des organisations de production pédagogique ou de formation

Concevoir des cursus d'enseignements à l'articulation d'une référence académique et d'une autre professionnelle

Participer à et animer des réseaux d'institutions de formation (sites web)

Elaborer des projets pédagogiques

Valoriser et capitaliser les acquis de l'expérience dans le cadre de la formation continue

Produits

Cursus pédagogiques. Diplômes

Cycles de formation. Unités de cours, de travaux dirigés, d'ateliers

Programmes de partenariats nationaux et internationaux

III-8.3. SAVOIRS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Fonction

Il existe un gisement de savoirs dans toutes les structures publiques ou privées qui participent directement à la production des études, des plans, des opérations. Au croisement de savoirs fondamentaux et d'exigences de résultats (la stratégie, les projets, les opérations), ces structures produisent des doctrines et des méthodes. Dans tous les domaines de la connaissance de la dynamique des territoires, chacun développe ses outils pour se maintenir dans un marché et pour agir sur la ville en tenant compte des évolutions sociétales. Ces savoirs sont d'ordre expérimental.

Compétence générique

Capacité à définir une doctrine et des méthodes d'organisation ou de travail dans un domaine d'activité

Capacité à capitaliser des expériences pratiques pour les formaliser

Savoirs, Savoir-faire

Articuler données théoriques, connaissances fondamentales et opérationnelles au travers d'une philosophie de l'action

Traduire l'expérience en méthodes d'action et d'organisation

Gérer des organisations de production de services intellectuels

Créer et mettre en œuvre des outils originaux (logiciels) liant représentations graphiques et analyse de données

Produits

Des doctrines. Des projets références qui font école

Guides et modes d'emploi en direction des élus

Méthodes d'interventions et de conduite de projets

III-8.4. DIFFUSION ET VULGARISATION

Fonction

Sous ce terme, on désigne les activités de vulgarisation et de diffusion d'une culture urbaine, de l'espace, des territoires. Ces activités transitent par les revues spécialisées et en partie par la presse grand public (écrite, audio, audiovisuelle). Elles prennent la forme d'une présentation de situations, d'opérations, d'expérimentations qui informent le milieu sur les bonnes pratiques ou sur les limites d'interventions. Un de ses objectifs est aussi de faire de la pédagogie et de communiquer sur la profession (histoire, stratégies, représentation, actions) voire auprès du grand public.

Compétence générique

Capacité à simplifier, à synthétiser, à faire savoir

Capacité à faire le lien entre le monde de la recherche et professionnel

Savoirs, Savoir-faire

Maîtriser une culture territoriale et spatiale (urbaine, paysagère,...)

Vulgariser les connaissances, les expériences, les projets

Diffuser par des médias diversifiés l'ensemble des informations critiques dans le domaine

Participer à, ou gérer des organisations de production de presse ou de communication

Offrir une information complète, claire et rigoureuse aux décideurs, aux acteurs et aux publics

Participer à et animer des réseaux d'institutions de formation (sites web)

Produits

Journaux, Revues. Guides

Emissions télévisées, radiophoniques

Supports multimédias (CD, DVD, sites Internet...)

ANNEXE 1 : L'analyse détaillée de la population des urbanistes qualifiés en 2006

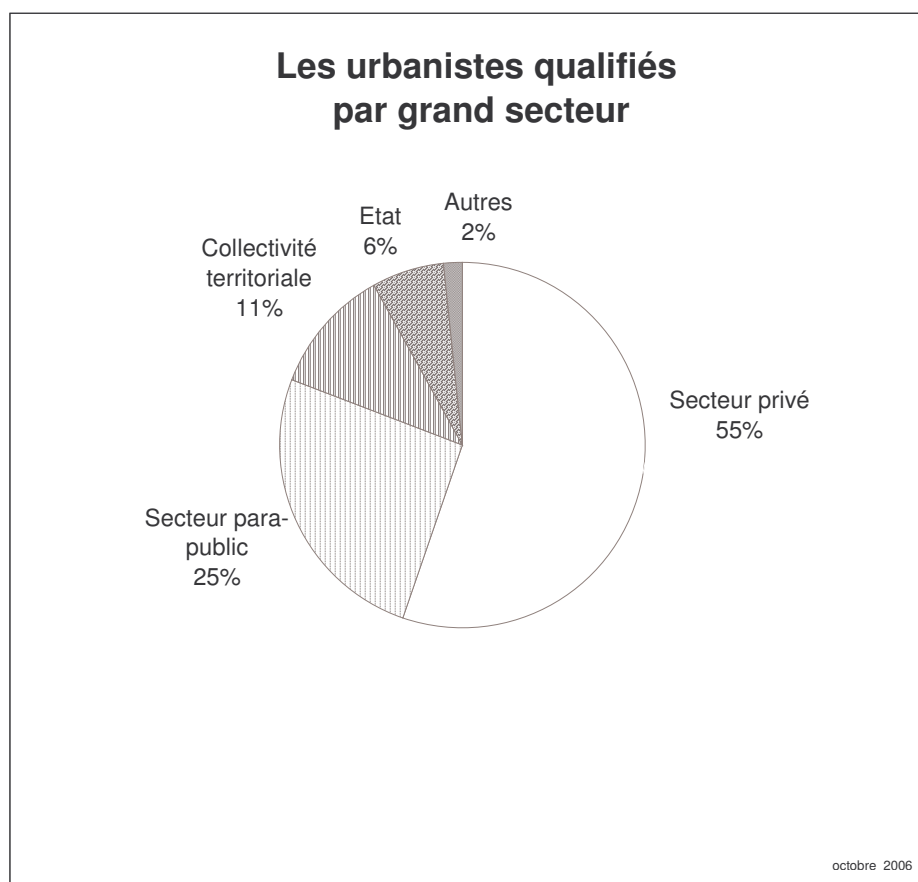
Les trois graphiques qui suivent illustrent le profil des urbanistes qualifiés suivant trois critères de tri :

- la répartition des urbanistes qualifiés par grands secteurs d'emplois, selon cinq catégories,
- la répartition des urbanistes qualifiés par types de structures professionnelles, selon douze catégories,
- la répartition des urbanistes qualifiés suivant leur implantation géographique, selon huit ensembles régionaux.

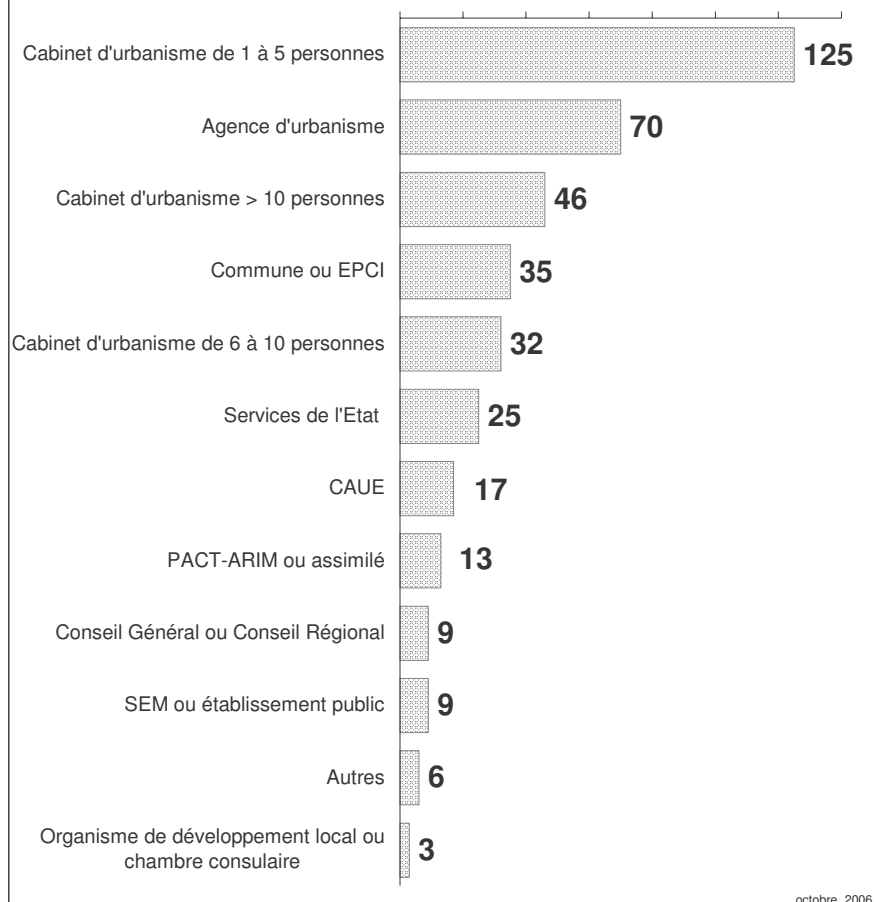
Dans ce chapitre, l'ensemble « urbanistes qualifiés » rassemble indistinctement les personnes qui ont obtenu soit la qualification d'urbaniste, soit la capacité provisoire d'urbaniste.

Les grands secteurs d'emplois, de même que les types de structures professionnelles ont été définis par l'OPQU.

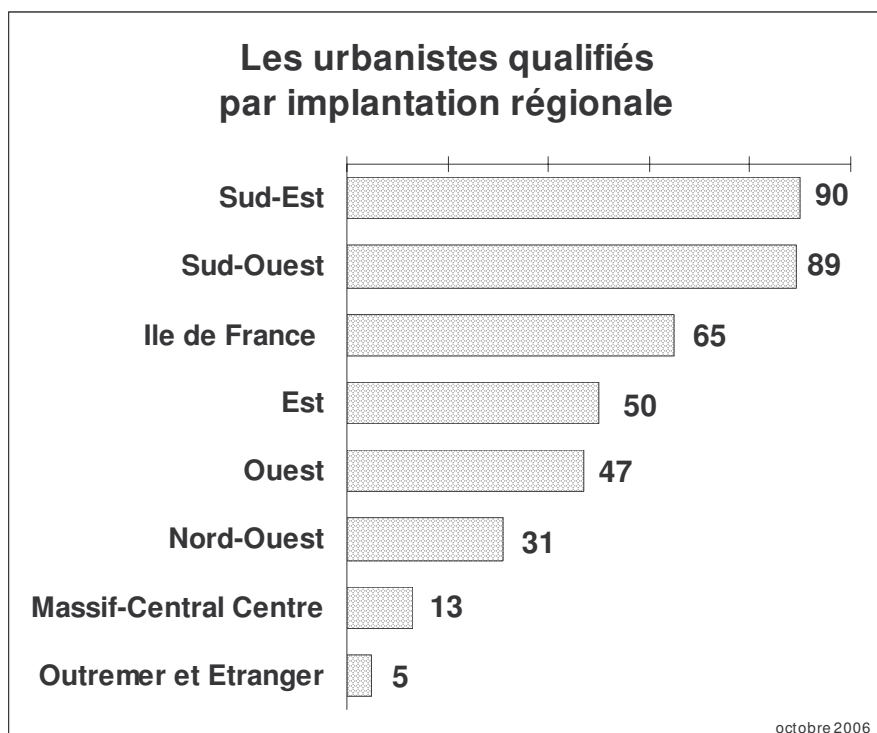
Enfin pour les regroupements régionaux, nous nous sommes appuyés sur les circonscriptions définies pour le scrutin des élections européennes du printemps 2004.



Les urbanistes qualifiés par type de structure professionnelle



octobre 2006



ANNEXE 2 : La liste des organisations membres de l'OPQU

AUDE :	Association des urbanistes de l'Etat
AFUA :	Association française des urbanistes des agences
APCAUE :	Association des professionnels des CAUE
CFDU :	Conseil français des urbanistes
CNOA :	Conseil national de l'ordre des Architectes
FNAU :	Fédération nationale des agences d'urbanisme
FN CAUE :	Fédération nationale des CAUE
FNC PACT ARIM :	Fédération nationale des centres PACT ARIM
OGE :	Ordre des géomètres-experts
UT :	Urbanistes des territoires
SFU :	Société française des urbanistes

ANNEXE 3 : Composition du groupe de suivi et liste auteurs des contributions reçues par le groupe

Pour encadrer le travail de recherche et élaborer le référentiel, l'OPQU a constitué un groupe de suivi constitué de :

Claude BARNERON	OGE
Jacques BEDU	FNC PACT-ARIM
Sophie BOEGNER	FN CAUE
Vincent BRAQUET	DGUHC
Louis CANIZARES	CFDU
Agnès CHAROUSSET	FNAU
Jean DEVECHE	APCAUE
Régis DUMAY	SFU
Françoise FAVAREL	CNOA
Catherine FILLON	AUDE
Michel GUILLAUME	OGE
Angèle JONEAU-DECOMBIS	FNC PACT-ARIM
Philippe JOUVIN	CFDU
Didier LENOIR	CFDU
Christian LUYTON	SFU
Jean MARIEU	CFDU
Daniela PENNINI	UT
Dominique RIST	CFDU
Isabelle ROCHE	UT
Michel ROUSSET	AUDE
Bruno VOISIN	AFUA

Liste des auteurs des contributions reçues par le groupe de travail :

Membres du groupe	Personnes extérieures au groupe
Jacques BEDU	Céline ANTOINE (Mairie d'Equedreville-Hainneville)
Louis CANIZARÈS	Corinne CREISSELS (OPQU)
Agnès CHAROUSSET	Daniel DUCHER (FNC PACT-ARIM)
Catherine FILLON	Jean-Pierre GAUTRY (OPQU)
Philippe JOUVIN	Jean MARIEU (OPQU)
Daniela PENNINI	Christian MEYER (OPQU)
Michel ROUSSET	
Dominique RIST	
Bruno VOISIN	

ANNEXE 4 : Les sept domaines d'activité de l'urbaniste déclinés en fonctions

<i>COEUR DE METIER</i>	<i>SPECIALISATION</i>
I – ANALYSE ET PROSPECTIVE TERRITOIRIALE	
Observation, étude, analyse, évaluation	Par thématique : transports/déplacements - habitat – activité économique - commerce/services
Prospective et diagnostic de territoire	Par thématique : transports/déplacements -habitat - activité économique - commerce/services
Spatialisation des projets de territoire et planification stratégique	Par thématique : transports/déplacements - habitat - activité économique – commerce/services
Aide et préparation des politiques publiques urbaines et territoriales	Par thématique : transports/déplacements - habitat - activité économique – commerce/services
II – CONCEPTION URBAINE	
Programmation urbaine	
Composition spatiale	Aménagement, conception et réalisation d'espaces publics
III - PRODUCTION D'OPERATIONS	
Mise en œuvre d'opérations urbaines et d'aménagement	
IV - GESTION TERRITORIALE	
Gestion du droit des sols	
Gestion des opérations urbaines et de la politique de la ville	
ACTIVITES ET FONCTIONS TRANSVERSALES	
V –COORDINATION ET PILOTAGE DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS	
Coordination Animation	
Management par projet	
VI – ANIMATION DE PROJETS TERRITORIAUX ET URBAINS	
Communication et Promotion	
Concertation	
VII - PRODUCTION DE SAVOIRS	
Recherche fondamentale et recherche appliquée	
Enseignement et formation	
Savoirs et pratiques professionnelles	
Diffusion et vulgarisation	

NB : Les domaines d'activités V, VI et VII sont des domaines d'activités de l'urbaniste qui sont aussi celles d'autres professions